



Délibération n°2023-008
Comité syndical du 02 février 2023

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET DU SPA AU BUDGET DU SPIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 02 février 2023, à 10h, au SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 17 titulaires

Nombre de voix délibératives : 19

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER
Excusés	Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Forough DADKHAH, Jean-Luc TANNEAU, Eric JOUSSEAUME
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget du SPIC relatif à l'exploitation de la plaisance devra faire face à des dépenses avant la perception de recettes.

Pour permettre le fonctionnement du service, une avance de trésorerie d'un montant de 250 000 € du budget du SPA est nécessaire, remboursable au cours du même exercice.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les délibérations n°2023-005 et n°2023-007 de ce jour portant adoption du budget primitif (budget du SPA et budget du SPIC) ;

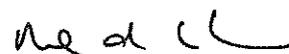
Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- De valider le principe d'une avance de trésorerie de 250 000 € du budget du SPA au budget du SPIC
- De valider le remboursement de l'avance dès lors que les fonds disponibles sur le budget SPIC lui permettront et au plus tard le 31 décembre 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN